



# FICHE TECHNIQUE

## DECAVITI

### SUPER DÉGRAISSANT ET DÉCAPANT DES GRAISSES ET DES PRODUITS DE TRAITEMENT AGRICILES ET VITICOLES USAGE PROFESSIONNEL

*DECAVITI est une préparation alcaline à base d'hydroxydes alcalins en solution, d'additifs nettoyants émulsionnants anioniques.*

*Eléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.*

#### CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Etat physique	: LIQUIDE LIMPIDE
Masse volumique	: 1379 G/L +/- 20 G/L
Inflammabilité	: NON INFLAMMABLE
Réaction chimique	: FORTEMENT ALCALINE
Odeur	: ALCALINE
Couleur	: AMBREE
Ph pur	: 14.00



#### PROPRIETES PRINCIPALES

*DECAVITI émulsionne, solubilise les graisses alimentaires anciennes ou cuites difficiles à éliminer.*

*DECAVITI nettoie, désincruste :*

- les surfaces en inox et autres surfaces compatibles
- les industries agroalimentaires
- ateliers vinicoles, cidricoles
- agriculture

*DECAVITI élimine les tartres organiques, la gravelle, les dépôts organiques, déchets présents notamment sur les surfaces des matériels vinicoles, cuveries, bacs de transfert, ...*

*DECAVITI nettoie également les matériels d'application en agriculture, viticulture après application des herbicides, engrais et autres produits de traitement. Ne laisse pas de dépôts ou d'odeurs désagréables.*

#### MODES ET DOSES D'EMPLOI

- Rincer au préalable les surfaces, matériels à l'eau claire.
- Appliquer à l'aide d'un matériel de pulvérisation approprié.
- Concentration usuelle à moduler selon surfaces et épaisseur des dépôts :
  - **En pulvérisation, à la brosse : 1 partie pour 5 à 8 parties d'eau froide ou tiède soit 5 à 20% de DECAVITI dans de l'eau froide ou tiède**
  - **En lavage à haute pression : 1 partie pour 40 à 50 parties d'eau froide ou tiède soit 3 à 5% de DECAVITI dans de l'eau froide ou tiède.**
- Laisser agir 5 à 10 minutes.
- Selon le cas, en fonction de l'épaisseur des dépôts et de la nature des surfaces, activer si nécessaire la pénétration du produit à l'aide d'une brosse.
- Terminer par un rinçage contrôlé à l'eau potable (tiède de préférence) et procéder si nécessaire à une désinfection terminale.

## RECOMMANDATIONS



Renferme de l'hydroxyde de sodium

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

P260 Ne pas respirer les vapeurs.

P264 Se laver les mains à l'eau soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans les déchets industriels spéciaux.

Matériel de protection recommandé	
	Gants caoutchouc nitrile type gants ménage norme NF EN374
	Lunettes de protection à coques contre les projections de liquide norme NF EN166

Refermer l'emballage après chaque utilisation.

Protéger du gel au stockage.

Produit fortement ALCALIN : Ne pas utiliser sur métaux en alliages légers, aluminium anodisé, acier galvanisé, verre, surfaces peintes, matières plastiques sensibles aux produits fortement alcalins.

**Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.**

### EXTRAIT CONDITIONS DE VENTE :

#### Assurance qualité ISO 9001

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la **date limite d'utilisation optimale conseillée (DLUOC) est de un an**. En conséquence l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

Nota : Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988.